

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

REGLEMENT

Pour toute commande inférieure à 7 000 € HT

50 % à la commande par virement

Solde avant la livraison par virement

Au-delà d'une commande de 7 000 € HT

50 % à la commande par virement

40 % après réception dans nos ateliers et avant livraison par virement

Solde à 30 jours date de livraison par virement

PRIX

Départ usine (sauf indications particulières spécifiées sur le devis)

VALIDITE DE L'OFFRE

60 jours à compter de la date de l'offre

GARANTIE *

(Cf. point 1 page jointe)

1 an pièces et main-d'œuvre, hors déplacement

DELAI DE LIVRAISON

Ce délai prend effet à compter de la confirmation de la commande, de la réception des échantillons définitifs de produits et étiquettes, du paiement de l'acompte et une fois que tous les détails techniques et commerciaux auront été éclaircis

EMBALLAGE, TRANSPORT et ASSURANCE

A la charge du client

MAINTENANCE

ET SERVICE APRES VENTE

- Assistance téléphonique permanente***
- Intervention sur site (sur devis)***
- Réparation dans nos ateliers de SOUAL***

1- GARANTIE :

La société BR SYSTEMES garantit toutes ses machines et équipements contre tout défaut de fabrication à partir de la livraison et ce pour 1 an, hors déplacement. La garantie porte sur la fourniture ou le remplacement de toutes les pièces défectueuses, les réparations dues à des défauts de construction ou manquement d'éléments mentionnés dans l'offre.

Sont exclus de la garantie les pièces d'usure, les dommages causés par un mauvais entretien de la machine, montage, réparation ou modification inappropriés effectués par des personnes non autorisées ainsi que toute mauvaise utilisation.

Le client s'engage à fournir, à ses frais, l'échantillonnage complet des produits et matériaux, en quantité suffisante à la commande pour valider le dossier.

Dans le cas où l'installation du matériel s'effectuerait dans un milieu ambiant non conforme, tel que :

- Température inférieure à 10 °C et supérieure à 40 °C,
- Humidité forte (70 %),
- Poussières,
- Electricité et environnement non conformes aux normes CE,
- Air sec avec pression insuffisante : 6-7 bars minimum sont nécessaires, le client s'engage à nous en informer à la signature du contrat.

Le non-respect de cette condition dégageait immédiatement notre responsabilité et la garantie de notre matériel.

2- DELAI DE LIVRAISON :

Ce délai prend effet à compter de la confirmation de la commande, de la réception des échantillons définitifs de produits et étiquettes, du paiement de l'acompte et une fois que tous les détails techniques et commerciaux auront été éclaircis.

Cependant, les délais de livraison indiqués dans les offres sont fondés sur des temps réels de fabrication et fonction de la charge de travail constatée au moment de rédiger l'offre. En conséquence, ils seront confirmés lors de la commande et selon la charge de travail du moment. Dans tous les cas, il faudra ajouter aux délais de livraison établis les périodes de vacances d'été et de Noël.

Nos délais de livraison ainsi que les délais de transport sont donnés à titre indicatif et sauf imprévu. Sauf convention formelle contraire, ils ne constituent aucun engagement de la part de BR SYSTEMES. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une cause de résiliation de la commande, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit de l'acheteur.

3- SECURITE :

Exécution du matériel suivant les règlements actuels en vigueur dans les pays de la Communauté Européenne. Une déclaration de conformité peut-être fournie sur la demande du client.

4- ACCEPTATION DE L'OFFRE :

L'acceptation de l'offre implique également l'acceptation de nos conditions générales de vente. Le refus de l'un des paragraphes de ces conditions ainsi que toute modification technique ou commerciale de l'offre initiale devront être confirmés par écrit.

5- PRIX ET FACTURATION :

Le matériel et les fournitures sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de réception de la commande.

6- EXPEDITIONS :

Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ nos entrepôts. Les marchandises même expédiées franco par BR SYSTEMES voyages toujours aux risques et périls de l'acheteur.

Lors de leur arrivée au lieu de destination, il appartient au client (ou à son représentant) de reconnaître leur état avant de procéder au déchargement sous sa responsabilité. Aucune réclamation quantitative ne sera admise en cas d'absence du client à la livraison.

Il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur en se conformant aux dispositions des articles 105 et 106 du code du commerce. Pour ce qui concerne les marchandises livrées par BR SYSTEMES, les réclamations concernant la quantité ou la qualité des produits livrés devront être faites par écrit et en rappelant les références du colis contesté, dans les 48 heures suivant la livraison ou le retrait en nos entrepôts.

7- RETOURS :

Les marchandises dont la propriété a été transférée à l'acheteur comme prévu à l'article 5 ne seront pas reprises, sauf stipulation exceptionnelle contraire.

Les rendus de marchandises non imputables à BR SYSTEMES et acceptés subiront en tous les cas une minoration au moins égale à 15 % de la valeur de facturation. Cette minoration pourra être supérieure dans le cas d'une utilisation importante du matériel.

Les retours de marchandises acceptés par BR SYSTEMES devront être faits franco de port dans les huit jours suivant cet accord.

Les marchandises ne seront reprises que si elles parviennent dans l'état où elles ont été fournies. Les matériels fabriqués spécialement pour une commande ne seront en aucun cas repris ni échangés.

8- ENGAGEMENT :

Toute commande engage irrévocablement les clients et implique sans réserve leur adhésion aux présentes conditions générales. En revanche, la société BR SYSTEMES se réserve de les aviser qu'elle n'entend pas accepter ladite commande, auquel cas elle est réputée non avenue. En aucun cas, le silence de BR SYSTEMES n'équivaut à l'acceptation d'une commande.

9- RESERVE :

La société BR SYSTEMES pourra se rétracter – ou manquer à ses obligations- lorsque, suite à des circonstances de nature personnelle ou juridique survenues après la confirmation de commande, sa prestation ne pourra s'effectuer, ni dans son intégralité, ni à la date convenue.

10- DOCUMENTATION ET INFORMATION TECHNIQUE :

La société BR SYSTEMES se réserve tous les droits sur les dessins, documents, information technique et autre information relative à la fabrication et au montage remis au Client avant ou après la livraison des machines ou équipements. De ce fait, l'accès à cette information par des tierces personnes ainsi que toute reproduction de celle-ci seront formellement interdits sauf autorisation écrite expresse de BR SYSTEMES.

11- PIECES DE RECHANGE :

La société BR SYSTEMES recommande au Client de doter ses équipements d'un Kit de Pièces de Rechange dont la nature et la quantité seront déterminées au cas par cas et sur demande, par le département technique.

12- MODALITES DE PAIEMENT, RESERVE DE PROPRIETE :

Le paiement des factures s'effectue suivant les modalités suivantes :

Commande inférieure à 7 000€ : 50% à la commande, solde à réception de facture avant livraison.

Commande au-delà de 7 000€ : 50% à la commande, 40% après réception dans nos ateliers et avant livraison, solde à 30 jours date de livraison.

Le lieu de paiement est 670 rue Louis Lumière ZAC de la Prade 81580 SOUAL, quel qu'en soit le mode de règlement et notamment par traites qui doivent être retournées à BR SYSTEMES dans les 48 heures qui suivent la date de réception. Les chèques, lettres de change et billets à ordre ne sont considérés comme moyens de règlement qu'à dater de leur encaissement définitif. Il est expressément convenu que BR SYSTEMES conserve la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral et effectif de leur prix.

Cependant, dès la prise de possession des produits par le client, ce dernier devient responsable, le transfert de la possession impliquant transfert des risques. Le contractant s'engage à souscrire un contrat d'assurances garantissant les risques de perte, destruction et vol de produits. Un contrat type "Bris de machine" est recommandé. Faute de paiement d'une seule fraction du prix, la vente est résiliée de plein droit, 8 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

BR SYSTEMES peut interrompre sa prestation dès la constatation d'inexécution des obligations du client. Les produits livrés doivent être restitués à BR SYSTEMES ainsi que toute documentation fournie par cette dernière. Les produits demeurant la propriété de BR SYSTEMES jusqu'au paiement intégral du prix, il est expressément défendu à l'acheteur de les donner en garantie ou d'en disposer, notamment pour les revendre ou les transformer. Toutefois, et à titre de simple tolérance, nous autorisons dès à présent le client à revendre ou transformer les marchandises ou une partie d'entre elles individualisée précisément, sous réserve que celle-ci s'acquitte dès la revente, de l'intégralité du prix restant dû, les sommes correspondantes étant dès à présent nanties à notre profit, conformément à l'article 2071 du code civil, l'acquéreur devenant simple dépositaire du prix.

Par ailleurs, en cas de saisie opérée par des tiers, l'acheteur est tenu d'en informer aussitôt BR SYSTEMES.

En cas de non règlement de nos facturations aux échéances convenues, les sommes dues porteront intérêt au taux d'intérêt légal majoré de 5 % sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En outre, l'intégralité des sommes restant dues, même non échues, deviendra immédiatement exigible, et BR SYSTEMES se réserve le droit de suspendre ou de résilier les ordres en cours et ce, sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

De plus, il sera dû, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant de l'impayé.

LORS DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE OU DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE, BR SYSTEMES POURRA REVENDIQUER LES PRODUITS MEUBLES RESTES SA PROPRIETE, CONFORMEMENT A LA LOI DU 25 JANVIER 1985, DANS LES TROIS MOIS SUIVANTS LE PRONONCE DU JUGEMENT OUVRANT LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION JUDICIAIRE.

13- DIVERS :

La société BR SYSTEMES s'engage à remettre au client :

- La documentation technique pour l'utilisation et l'entretien des machines.
- Les schémas électriques, pneumatiques.

Les prix proposés n'incluent pas :

- Les aides nécessaires pour la décharge et le transport du matériel jusqu'à son emplacement de travail
- Les branchements (électriques, pneumatiques, etc...) et raccords nécessaires jusqu'à la machine et le tableau de contrôle
- Les travaux ou aménagements spéciaux s'il y avait lieu

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment nos conceptions dans le but d'améliorations techniques.

Les modifications importantes dans la définition du projet pouvant avoir des répercussions sur les notions de prix et délais devront faire l'objet de nouveaux accords écrits.

Les prestations et appareillages qui ne sont pas expressément spécifiés dans le descriptif du matériel ne sont pas compris dans notre offre. Toutes adaptations ou demandes particulières non spécifiées dans le cahier des charges et qui nous seraient remises ultérieurement, feront l'objet d'un devis complémentaire.

14- FORMATION

A la demande du client BR SYSTEMES lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation à lui retourner dans les plus brefs délais signée et portant son cachet commercial.

Toute formation commencée est due en totalité.

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande.
- Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à BR SYSTEMES une copie de l'accord de prise en charge.
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si BR SYSTEMES n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

15- CONTESTATION :

Tous les contrats d'achat et de vente entre la société BR SYSTEMES et le client, bien qu'ils puissent être verbaux, seront soumis aux présentes conditions générales de vente.

LES TRIBUNAUX DE CASTRES SONT SEULS COMPETENTS A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE JURIDICTION POUR TRANCHER LES DIFFERENTS OU CONTESTATIONS POUVANT RESULTER DES CONTRATS ET/OU DE LEURS SUITES. CECI, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS, ALORS MEME QUE LE LIEU DE LIVRAISON OU DE PAIEMENT CONVENU NE SE SITUERAIT PAS A CASTRES.